

Métropole de Lyon**Hôtel de la Métropole****20 rue du Lac****69003 LYON**

À l'attention de Monsieur le Président
de la Métropole de Lyon

Noisy-le-Grand, le 30 juin 2025

V/réf. :

N/réf. : SOLEV 2025-06-008 ECO-2449

Interlocuteur : Thomas PONCET

Objet : *Demande d'avis concernant les conditions de remise en état du site de la société SOLEV
en cas de cessation d'activité***LETTRE RECOMMANDÉE AVEC AR VIA MAILEVA**

Monsieur le Président de la Métropole de Lyon,

Notre société SOLEV (filiale à 100% du Groupe CORIANCE) a pour projet l'aménagement d'une chaufferie biomasse, implantée sur la commune de Saint-Genis-Laval (69), 6 chemin de la Mouche.

Dans le cadre du dépôt d'un dossier de demande d'autorisation environnementale de cette installation classée pour la protection de l'environnement et conformément à l'article D. 181-15-2 du Code de l'Environnement, nous vous sollicitons afin de définir conjointement l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

A ce titre, nous souhaiterions connaître vos demandes ou spécifications particulières et complémentaires aux mesures présentées ci-après quant à la remise en état du site après cessation d'activité. Votre avis sera joint au dossier de demande d'autorisation environnementale.

En cas d'arrêt définitif d'exploitation, la société SOLEV, ou l'entité qui se sera substituée à elle au titre d'Exploitant de la chaufferie biomasse, s'engage à remettre le site dans un état



Adresse postale
Immeuble Horizon 1
10 allée Bienvenue
93885 Noisy-le-Grand

Siège social
SOLEV
5 rue Simone Veil
69200 Vénissieux

Raison sociale : SOLEV
SAS au capital de 2 000 000 €
RCS Lyon 984 394 262
N°TVA FR47984394262
APE 4322 B

 01 49 14 79 79

 01 43 04 51 42

 www.groupe-coriance.fr

compatible avec un usage d'activités économiques, et tel qu'il n'y ait aucun risque ou danger, soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité ou la salubrité publique, soit pour les activités humaines, soit pour la nature et l'environnement, soit pour la conservation des sites et des monuments. Si cet engagement incombe effectivement à SOLEV, le contrat de Délégation de Service Public liant SOLEV à la Métropole de Lyon devra avoir été amendé préalablement aux opérations d'arrêt définitif d'exploitation, afin d'en définir les modalités de réalisation.

Dans le cadre de la mise en sécurité du site :

- Les sources d'énergie et de fluides seront coupées ;
- L'accès au site sera interdit par la mise en place de clôtures et de panneaux d'interdiction d'accès.

Après mise en sécurité totale des installations, les installations techniques seront démantelées, vidées, nettoyées, etc.

Les déchets issus du démantèlement des installations seront triés et évacués vers des filières adaptées (décharges contrôlées, filières de recyclage, filières de traitement des déchets industriels spéciaux, etc.).

Les réseaux d'assainissement et les réseaux d'eaux pluviales seront vidés, curés et inspectés par un passage caméra et si besoin obstrués.

En fin d'exploitation, ne seront susceptibles de rester que les installations fixes (bâtiments, réseaux et autres équipements), compatibles avec la réutilisation envisagée du site et ne présentant pas de risque ou danger.

Un mémoire de cessation d'activité sera rédigé lors de la fin d'exploitation du site.

Ce mémoire sera structuré comme suit :

- Un historique du site décrivant la succession des activités exercées ;
- Un descriptif de l'environnement du site (voisinage immédiat, contexte géologique, hydrogéologique, hydrologique, zones naturelles protégées, etc.) ;
- Une identification des sources potentielles de pollution et une évaluation des dangers potentiels liés aux substances identifiées ;



Adresse postale
Immeuble Horizon 1
10 allée Bienvenue
93885 Noisy-le-Grand

Siège social
SOLEV
5 rue Simone Veil
69200 Vénissieux

Raison sociale : SOLEV
SAS au capital de 2 000 000 €
RCS Lyon 984 394 262
N°TVA FR47984394262
APE 4322 B



01 49 14 79 79



01 43 04 51 42



www.groupe-coriante.fr

- Les résultats de mesure de l'autosurveillance sur l'eau, l'air et le sol ;
- Des prélèvements éventuels sur site en fonction des sources potentielles de pollution identifiées (sol, eaux souterraines, eaux superficielles) ;
- Un descriptif des mesures à prendre en cas de mise en évidence d'une pollution avérée.

Dans l'attente de connaître votre avis sur les conditions sus-présentées de remise en état du site de la société SOLEV, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la Métropole de Lyon, en l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la société SOLEV,



Thomas PONCET (30 juin 2025 10:30 GMT+2)

Signature: 

Thomas PONCET (30 juin 2025 10:30 GMT+2)

E-mail: Thomas.PONCET@groupe-coriance.fr

Fonction: Chef d'Agence Rhône Loire

Société: Coriance



Adresse postale
Immeuble Horizon 1
10 allée Bienvenue
93885 Noisy-le-Grand

Siège social
SOLEV
5 rue Simone Veil
69200 Vénissieux

Raison sociale : SOLEV
SAS au capital de 2 000 000 €
RCS Lyon 984 394 262
N°TVA FR47984394262
APE 4322 B



01 49 14 79 79



01 43 04 51 42



www.groupe-coriance.fr